

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021**

Date de convocation : 02/09/2021

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

en présence : 9

votants : 12

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-et-un du mois de septembre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : A. BOBOWSKI, M. DEGAUCHY, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, M.J. LENS, F. LOIFERT, P. MARSON

Absents excusés : M. DEVANNEAUX, D. CAPY, V. LEROY, C. PICAUD

Procurations : C. PICAUD donne procuration à M.A. DUPUIS, V. LEROY donne procuration à M.A. DUPUIS, D. CAPY donne procuration à P. LEFEBVRE

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : A. BOBOWSKI

**1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/06/2021**

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte-rendu leur a été envoyé par mail sécurisé en même temps que la convocation et considère donc que l'ensemble du conseil municipal en a pris connaissance. Il leur demande de voter pour l'approbation de ce compte-rendu.

Le compte rendu de la séance du 15/06/2021 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité dont trois procurations, celles de Messieurs CAPY, PICAUD et Madame LEROY, et est signé séance tenante.

**2 – AJOUT D'UNE LIGNE A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à ajouter une ligne à l'ordre du jour. Il présente le contenu de cette ligne à ajouter : nouveau devis des travaux d'installation d'une aire de FITNESS extérieur.

Le vote de l'ajout d'une ligne à l'ordre du jour montre les résultats suivants : 12 voix pour dont 3 procurations, celles de Messieurs CAPY, PICAUD et Madame LEROY.

Monsieur FORMONT, chargé de ce dossier, rappelle à l'assemblée que suite à la pandémie les matières premières ont augmenté. Il l'informe que la société RENOV'SPORT qui doit faire les travaux d'installation d'une aire de FITNESS extérieur a révisé son devis initial d'un montant de 19 441.00€ HT et en a présenté un nouveau d'un montant de 20 764.00€ HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal à l'autoriser à signer ce nouveau devis.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal donne cette autorisation à Monsieur le Maire.

**3 – DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande d'admission en non valeur de trois créances devenues irrécouvrables pour un montant de 1 191.00€ concernant trois locations de salle de 2011 et 2015. Il propose au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont trois procurations, accepte cette demande.

**4 – DECISION MODIFICATIVE 1 – BUDGET COMMUNE**

Le Maire informe l'assemblée que le chapitre 20 a été insuffisamment crédité. Il a été inscrit 10 000€ au budget mais les dépenses liées aux travaux de la Chambérie sont de 10 236.36€.

De plus, la migration de notre logiciel HORIZON ON LINE (comptabilité, élections, état civil, population, gestion des biens,...) vers HORIZON Cloud est nécessaire car les mises à jour ne seront plus faites sur HORIZON ON LINE. Le montant en investissement s'élève à 4 206.84€ à inscrire au chapitre 20 qu'il faut donc créditer d'autant.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des modifications pour pouvoir mandater des factures d'investissement, il convient donc de réduire le chapitre 21, article 2151 pour 4 490.00€ et d'augmenter le chapitre 20, article 2031 pour 240.00€ ainsi que l'article 2051 pour 4 250.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité dont trois procurations, la décision modificative n°1 pour le budget de la commune.

#### **5 – RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DU SE60**

Monsieur le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2020 et que le Conseil Municipal doit en prendre acte.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat, prend acte du rapport d'activités 2020 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

#### **6- DEMANDE D'AIDE SOCIALE PRESENTEE PAR LA MAISON DEPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITE**

Monsieur le Maire présente une demande d'aide sociale d'un montant de 200.00€ transmise par la Maison Départementale de la Solidarité concernant un habitant de la commune en difficulté financière et qui lui permettrait de stabiliser sa situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont trois procurations, décide de d'accorder cette aide ponctuelle de 200.00€.

#### **7- PASS PERMIS CITOYEN**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme LEROY, qui est chargée du dossier Pass Permis Citoyen, étant absente excusée, le sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil Municipal.

#### **8- DEMANDES DE SUBVENTION 2022**

Monsieur le Maire présente des dossiers pour des demandes de subvention pour 2022 :

- Il fait savoir que la commune a été sollicitée par le Conseil Départemental pour déposer un dossier de demande de subvention 2021 au titre des crédits d'Etat « Amendes de police ». Il a choisi de faire réaliser l'aménagement de la rue du Jeu d'Arc ainsi que deux carrefours (intersection rue du Jeu d'arc et rue de la Mairie, rue du Calvaire et rue de la Mairie). Il présente un devis d'un montant de 34 138.00€ HT. Cependant les travaux relevant de travaux d'entretien seront exclus.  
Le maire demande à être autorisé à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont trois procurations, décide de autorise le Maire à faire cette demande de subvention.
- Il apprend aux conseillers municipaux que suite à la dernière inspection de sécurité, il a été demandé, pour être aux normes, la création d'une sortie de secours supplémentaire dans la classe du bas. Il présente un devis d'un montant de 11 609.22€ TTC (9 674.35€ HT) de l'entreprise BELLINA..  
Il demande à être autorisé à faire une demande de subvention auprès de la DETR et du Conseil Départemental.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont trois procurations, décide d'autoriser le Maire à faire ces demandes de subvention.
- Il informe l'assemblée que pour être aux normes, la création de deux vestiaires séparés (homme/femme) est nécessaire. Un local de stockage pour les produits d'entretien et un

local chauffé pour l'établi seraient ajoutés. Il présente un devis d'un montant 10 778.96€ TTC (8 982.47€ HT) de l'entreprise BELLINA.

Le maire demande à être autorisé à faire une demande de subvention auprès de la DETR et du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont trois procurations, décide d'autoriser le maire à faire ces demandes de subvention.

- Dans la continuité de l'aménagement du cimetière. Il propose de refaire la première partie de l'aménagement des petites allées dans le cimetière qui ne donne pas le rendu voulu. Il n'y a pas de devis chiffré pour l'instant.
- Il propose de remplacer les luminaires dans le village par des ampoules LED. Ce dossier sera réalisé par SE60 et pour l'instant il n'y a pas de devis chiffré.

#### **9- DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE VENTE A EMPORTER DE CREPES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande d'occupation du domaine public pour une vente à emporter de crêpes sous l'enseigne LE BARACREP. Il expose qu'il convient de signer une convention fixant les conditions de l'occupation du domaine public ainsi que le montant de redevance de cette occupation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont trois procurations autorise Madame BOUDEVILLE à installer son camion de vente de crêpes sur la place de Morlincourt. Il décide que le montant annuel de la redevance d'occupation du domaine public sera de 60,00€ et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de cette occupation.

#### **10- PRESENTATION DU PRE-PROJET DE LA TRANCHE 2 DU LOTISSEMENT DU HAUT VILLAGE**

Monsieur le Maire et Monsieur FORMONT présentent les deux pré-projets de la tranche deux du lotissement du Haut Village proposés par la SA CLESENCE, qu'ils ont sollicitée, qui réaliserait un programme de 25 maisons individuelles et 12 logements collectifs. Ils rappellent qu'une convention de portage a déjà été signée avec l'EPFLO et qu'au terme de ce portage, la SA CLESENCE se portera acquéreur du foncier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la réalisation par la SA CLESENCE d'un programme de construction de 25 maisons individuelles et 12 logements collectifs et désigne la SA CLESENCE en qualité d'opérateur

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Mr le Maire présente les remerciements pour les subventions versées de Monsieur le Président de la Compagnie d'Arc de Morlincourt, du Secours Catholique et des Restaurants du Cœur. Il présente également les remerciements du Club Cœur et Santé pour le prêt du terrain de tennis, ainsi que pour l'autorisation d'exercer la Zen Marche aux étangs le vendredi matin.
- Il informe l'assemblée que nous allons profiter de l'installation d'un visiophone et d'une gâche électrique à l'école pour changer le portillon de l'école qui n'est pas PMR. Il présente un devis d'un montant de 3 269.58€ TTC.
- Mr le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des questions suite à la documentation sur le RGPD (*règlement général sur la protection des données*) et le DPO (délégué à la protection des données) qui leur ont été transmis. Il n'y a aucune question.
- Il informe l'assemblée que la balayeuse-désherbeuse commandée en avril n'est toujours pas arrivée malgré ses nombreuses relances.
- Il informe également l'assemblée que les Hauts de Gamme feront un concert le samedi 25 septembre 2021 à la salle polyvalente.

- Mr FACHE, représentant de la commune au SIRS, fait un point sur l'installation, qui c'est bien passée, des tableaux numériques dans les deux classes de l'école de Morlincourt.

Il informe l'assemblée qu'un projet d'ENT (Espace Numérique de Travail) est en cours et que la classe numérique va être réactivée à Morlincourt.

- Mme MARSON informe l'assemblée que d'hôtel à insectes fabriqués par l'agent technique et elle-même est en place et que d'autres plus petites seront réalisées cet hiver ainsi que des cabanes pour les hérissons et les chauves-souris.

Elle travaille également sur des créations en pot de terre pour décorer le village et qu'elle fait appel à tous pour en collecter.

Elle rappelle que l'opération « Nettoyons la Nature » aura lieu le samedi 25 septembre en partenariat avec l'établissement LECLERC.

Mme MARSON demande l'autorisation d'organiser une balade contée déguisée sur le thème d'Halloween avec distribution de bonbons avec l'atelier Conte la D'ssus. Cette manifestation aurait lieu le vendredi 22 octobre.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à vingt-trois heures et quinze minutes.

Le Maire  
  
Patrick LEFEBVRE  
(OISE)